

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 24 mars 2023

Date d'affichage : 23 mars 2023

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_21_/ votants /_28_/

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TRENTE MARS

Présents : J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNIÉZ, C. TIPHINEAUD, J. QUEIJO, P. QUÉRO, S. JUGAL, M. LEGOFF, D. ASSO, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M. SEMADENI,

Absents représentés :	É. BIANAY-BALCOT	procuration à	P. DOUWES
	M. GRIMONT		M. LEGOFF
	T. BAYRAK		É. GRILLON
	M. ALOUI		L. FORICHON
	V. MOREAU		P. ROUYER
	S. SABLICHTH		N. MONZON
	C. CONTAMIN		V. BAYOUT

Secrétaire de séance : Nelly MONZON est désignée, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants, L. 2121-14 et 31,

VU l'arrêté des ministres délégués au budget et aux collectivités territoriales n° NOR/INT/B/05/00868/A du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

VU l'état des restes à réaliser/recouvrer de l'exercice 2022 contresigné par le comptable assignataire de la ville,

VU l'avis de la commission Ressources en date du 28 mars 2023,

APRÈS s'être fait présenter les budgets primitifs et la décision modificative de l'exercice 2022 accompagnés du compte de gestion établi par le Trésorier d'Orly et certifié par le Trésorier payeur général du Val-de-Marne,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire a, pendant l'exercice 2022, normalement administré les finances du budget communal en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FORICHON,

Après en avoir délibéré, en l'absence de Monsieur Éric Grillon, ordonnateur du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le Conseil municipal,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Après en avoir délibéré, par 25 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN)

APPROUVE l'ensemble des opérations comptables soumises à son examen.

APPROUVE le Compte Administratif 2022 de la Commune dont le résultat s'établit de la façon suivante :

Section	Dépenses (mandats émis)	Recettes (titres émis)	Résultats de l'exercice 2022
Fonctionnement	8 716 202,20 €	9 233 589,13 €	517 386,93 €
Investissement	3 978 756,31 €	3 705 175,38 €	- 273 580,93 €

ARRÊTE comme suit les résultats des différentes sections budgétaires de l'exercice 2022 :

	Résultats de clôture 2022	Reports de l'exercice 2021	Résultats cumulés
Fonctionnement	517 386,93 €	2 106 795,17 €	2 624 182,10 €
Investissement	-273 580,93 €	27 103,71 €	-246 477,22 €
Total	243 806,00 €	2 133 898,88 €	2 377 704,88 €

CONSTATE que les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

Dépenses	685 988,17 €
Recettes	0,00 €

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et crédits annulés.

DONNE quitus aux ordonnateurs, pour leur gestion 2022.

DIT que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 12 avril 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le

Certification exécutoire le

Date d'affichage le

Conseil municipal du 30 mars 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.



Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com